

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	02.09.2015	08:41		DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Théo Bregnard	Lié à:
Titre: Amendement à la recommandation députés interpartis 15.165, du 1er septembre 2015, "Favoriser les partenariats public-privé dans la santé"	ad 15.165
<p>Contenu:</p> <p>Paragraphe 1 et 2: inchangés.</p> <p>Paragraphe 3 (nouveau): <i>En outre, ces partenariats devront se faire dans le respect des critères impératifs et des conditions générales, notamment la CCT Santé 21, fixé par l'Etat pour figurer sur la liste hospitalière cantonale.</i></p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Théo Bregnard	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER